

## ECOLE TABARLY -ST LYS

### Information aux familles rentrée 2020.

Chers parents,

Dans le cadre de la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020, nous vous présentons le fonctionnement décidé pour l'école E Tabarly , en application du protocole sanitaire élaboré par le ministère de l'Education Nationale.

Ces mesures pourront être amenées à évoluer en fonction de la situation sanitaire.

### VIGILANCE DES PARENTS

- Hygiène stricte des mains avant le départ du domicile et au retour à la maison.
- Prise de température par les parents avant le départ à l'école. Une température de 38° ou plus interdit l'entrée à l'école.
- Si symptômes évocateurs (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre), ne pas envoyer l'enfant à l'école.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent l'établissement.
- Les parents devant entrer dans l'école devront respecter le protocole : lavage des mains au gel hydro alcoolique et port du masque.
- Arriver à l'heure et non trop en avance, et surtout pas en retard, pour fluidifier la circulation.
- Eviter les attroupements aux abords de l'école
- Fournir une gourde ou bouteille d'eau à votre enfant avant le départ de la maison.
- Fournir des mouchoirs papier jetables
- Ne pas s'attarder devant l'école.

### MISE EN PLACE DES GESTES BARRIÈRES

L'application des gestes barrières est l'affaire de tous. Votre enfant doit commencer à les apprendre avant son retour à l'école. Nous veillerons à les rappeler aussi souvent que nécessaire.

#### ➤ *LAVAGE DES MAINS :*

Votre enfant se lavera les mains :

- à son arrivée à l'école
- avant d'aller à la cantine et donc de se restaurer
- A la fin du temps ALAE de midi
- à son retour au domicile
- Après être allé aux toilettes

Les mains seront lavées principalement avec du savon et seront séchées avec du papier à usage unique. L'usage du gel hydro-alcoolique sera possible, pour tous les niveaux d'âge, mais toujours sous le contrôle d'un adulte.

Un travail sera mené, en classe, sur les étapes essentielles à un lavage de mains efficace.

#### ➤ *DISTANCIATION PHYSIQUE D'UN MÈTRE : UN IMPÉRATIF*

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, bibliothèque, cantines..

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus.

➤ *PORT DU MASQUE*

Pour les élèves des écoles maternelles : il est à proscrire.

Pour les élèves de l'élémentaire, il n'est pas recommandé. Toutefois, les enfants peuvent en être équipés, si vous le souhaitez, et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Vous devez, à ce moment-là, fournir le masque à votre enfant.

Pour les personnels : il est obligatoire en école maternelle et élémentaire.

➤ *APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES*



se laver les mains  
très régulièrement

tousser ou  
éternuer dans  
son coude

utiliser un  
mouchoir à  
usage unique

saluer sans serrer  
la main et éviter  
les embrassades,  
garder ses  
distances avec  
autrui

Lorsqu'un enfant a besoin de se moucher, il prendra un mouchoir à usage unique (nous vous remercions de bien vouloir munir chaque enfant d'un ou de deux paquets de mouchoirs individuels) puis le jettera dans la poubelle et ira se laver les mains.

## **ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE**

➤ *ENTREES ET SORTIES D'ECOLE*

Les horaires d'entrée et de sortie sont les horaires habituels : 8h30-11h30 / 13h30-15h45 .

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant le début de la classe soit 8h20 et 13h20.

A chaque point d'entrée dans l'école, un adulte sera présent pour contrôler le flux.

A l'école élémentaire, une fois entré dans l'école, l'enfant rejoindra immédiatement un point d'eau pour se laver les mains (avec du savon et du papier à usage unique).

Il se rendra ensuite dans une zone de la cour de récréation qui aura été attribuée à sa classe afin de limiter les brassages trop importants (2 zones définies)

Demande à tous les parents : Tous les parents devront respecter la distanciation sociale (au moins 1m entre chaque individu) aux abords de l'école. Ce sont les mesures de sécurité préconisées par le ministère de la santé.

➤ *SORTIES SUR LE TEMPS DE CLASSE*

Pour les élèves qui doivent bénéficier de soins, les parents ou personnes habilitées seront autorisées à venir récupérer ou ramener leur enfant uniquement aux horaires d'entrée et de sortie de l'école et aux horaires des récréations : 11h30/13h20/10h15/14h45/15h45.

Une demande d'autorisation de sortie doit être adressée à la directrice par le biais d'un formulaire prévu à cet effet.

➤ *LA RECREATION*

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Durant les récréations, la distanciation n'est plus imposée.

La limitation des brassages s'effectuera par le biais de récréations décalées. Les groupes d'élèves seront les mêmes que pour les temps d'accueil.

L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs est désormais autorisé.

Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons .

## **TEMPS D'ALAE**

➤ *A L'ARRIVE DU MATIN*

Les parents ou les enfants devront indiquer à l'animatrice de l'accueil leur parcours de la journée (matin , midi, soir) c'est l'agent qui badge.

➤ *TEMPS D'ANIMATION DU MATIN*

L'arrivée de l'enfant sur le temps ALAE devra se faire par le portail habituel.

Comme pour l'arrivée sur le temps scolaire, les familles devront respecter la distanciation sociale devant le portail

### En maternelle

3 animatrices seront présentes : Lorsque les parents sonnent une animatrice accueille l'élève et l'accompagne jusqu'à la salle ALAE.

À 8h15 les enfants sont conduits en classe après le lavage des mains.

### En élémentaire

3 animatrices seront présentes le matin : une au portail qui accueillera les élèves et les dirigera vers les salles prévues. Deux animatrices seront présentes, les élèves seront répartis, dès leur arrivée, en groupes, conformément à l'organisation arrêtée. Ces groupes ne changeront pas sur tous les temps de la journée.

➤ *LA CANTINE*

### En maternelle

Les enfants seront conduits par l'ATSEM et l'animatrice jusqu'au réfectoire. Auparavant les enfants seront passés aux toilettes et auront procédé à un lavage des mains. Dans le réfectoire nous disposons de 14 tables de 7 enfants.

Deux services seront fait en 1<sup>er</sup> les PS MS de 11h45 à 12h30 & 2<sup>ème</sup> de 12h40 à 13h15

Entre chaque service, une désinfection des tables, chaises et sanitaires sera effectuée par l'équipe de restauration.

Après le repas, les enfants iront vers les différents lieux en alternance suivant les jours : salle de motricité, salle ALAE et cour de récréation. Des jeux calmes leur seront proposés.

À 13h20 les enfants sont conduits en classe après le lavage des mains.

### En élémentaire

Chaque animateur référent d'un groupe fait l'appel des enfants devant la classe afin de laisser sortir les enfants un par un pour se diriger vers le réfectoire ou dans l'espace dédié à son accueil. (salle ALAE, zone de jeux dans la cour ou temps repas. )

Entre chaque service, une désinfection des tables sera effectuée par l'équipe de restauration.

Avant et après le repas des activités seront proposées aux enfants.

Afin de permettre un retour en classe dans les meilleures conditions, les groupes d'enfants seront accompagnés dans la zone de la cour dédiée comme celui du temps scolaire.

### ➤ *TEMPS D'ANIMATION DU SOIR*

#### En maternelle

En fin de journée, les enfants seront récupérés par les animatrices dans chaque classe.

Le soir les enfants qui doivent rester à l'ALAE prendront leur goûter sous la surveillance de l'animatrice dans le lieu dédié. Une fois terminé ils iront comme le midi dans les différents lieux en alternance suivant les jours : salle de motricité, salle ALAE et cour de récréation. Divers jeux leur seront proposés. Une animatrice restera au portail pour l'accueil des parents , elle informera ses collègues que le parent attend son enfant. Ce dernier sera préparé par l'animatrice du groupe et envoyé au portail pour être récupéré après le lavage des mains.

#### En élémentaire

Chaque animateur référent d'un groupe fait l'appel des enfants devant la classe. Chaque groupe sera dirigé par son animateur référent vers un espace ALAE pour le temps goûter (un lavage des mains sera effectué avant le goûter). Par la suite des activités diverses seront proposées aux enfants. Une animatrice restera au portail pour l'accueil des familles.

## **L'ENTRETIEN DES LOCAUX**

-Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

-Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

-Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

-L'aération des locaux est fréquente (au moins 3 fois par jour) et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner

## **EN CAS DE SYMPTÔMES DANS L'ÉCOLE**

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes.

### En cas de symptômes évocateurs :

-S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel d'animation...), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

-S'il s'agit d'un enfant, celui-ci sera isolé dans un lieu où il peut être sous surveillance d'un adulte et ses parents seront immédiatement informés. Il faudra que le responsable légal vienne chercher son enfant.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- consulter le médecin traitant ou la plateforme covid-19.
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis médical ou résultat négatif d'un test.

## **EN CAS DE COVID-19 DÉCLARÉ DANS L'ÉCOLE**

Si un personnel ou un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

- Les responsables légaux s'il s'agit d'un élève ou le personnel avisent sans délai le directeur d'école ou le chef d'établissement du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes .

Par téléphone, au : 05-61-19-01-95 ou par mail : [ce.0312768r@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312768r@ac-toulouse.fr)

- L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai défini par son médecin (au plus tôt 10 jours après le test).
- La directrice informe l'IEN de la circonscription, l'IEN informe le médecin conseiller technique auprès de l'IA-DASEN, L'ARS est informée.

- La directrice en lien avec le personnel médical de l'éducation nationale :

- élabore la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- met en place des mesures d'éviction de ces personnes en attendant la confirmation des cas contact à risque par l'ARS.

-Après avis de l'ARS, le directeur prévient les personnels et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'école :

- soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être personne contact à risque et que par mesure de précaution il ne doit pas venir dans l'établissement jusqu'à la décision de l'ARS ;
- soit leur enfant ou le personnel n'est pas identifié comme contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas à l'école ou dans l'établissement.

